



PLAN D'ACTION



VILLE DE
MARTIGNY





Labellisation UNICEF

Commune Amie des enfants

Ville de Martigny

Rédaction: Céline Roduit Arlettaz - Déléguée sociale

Crédits photos:

Florence Kielholz - Olivier Lovey - Cindy Gabbud - Siriane photos.



TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	5
2.	Lignes directrices	6
2.1.	Développer une politique globale transversale	6
2.2.	Favoriser une éducation globale par le soutien à la parentalité	6
2.3.	Encourager la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes	6
2.4.	Promouvoir un cadre de vie épanouissant	6
3.	Plan d'action et mise en œuvre	7
3.1.	Développer une politique globale transversale	7
3.2.	Favoriser une éducation globale par le soutien à la parentalité – Axe 1	9
3.3.	Favoriser une éducation globale par le soutien à la parentalité – Axe 2	13
3.4.	Encourager la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes	15
3.5.	Promouvoir un cadre de vie épanouissant – Axe 1	17
3.6.	Promouvoir un cadre de vie épanouissant – Axe 2	19



LÉGENDES



Contexte



Objectifs



Description de l'action



Délai de mise en œuvre



Coût

1. INTRODUCTION

La Ville de Martigny, soucieuse du bien-être des enfants et des jeunes de sa municipalité depuis de nombreuses années, souhaite obtenir le label de l'UNICEF « Commune amie des enfants » pour officialiser son engagement auprès de la jeunesse de la Cité d'Octodure. La première étape étant franchie, la Ville de Martigny a pris en considération les pistes d'amélioration proposées par les experts de l'UNICEF.

La seconde étape consiste à l'élaboration du plan d'action ci-après. Celui-ci tient compte des recommandations du rapport de l'UNICEF avec pour objectif de l'inscrire durablement.

La Ville a fait le choix de prioriser les dix actions suivantes :

- Élaborer une politique communale de l'enfance et de la jeunesse
- Informer sur les offres locales destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents
- Instaurer une collaboration entre les structures d'accueil 0-4 ans et la consultation parents enfants afin de renforcer le conseil en matière d'éducation
- Ouvrir un espace communautaire dans les quartiers de Martigny par le projet « Anime ton quartier »
- Pérenniser le forum des jeunes
- Intégrer les enfants dans certaines commissions communales
- Organiser des journées de prévention afin de circuler en toute sécurité
- Renforcer les notions de participation, co-éducation et droits de l'enfant dans l'accueil extrascolaire
- Insérer les enfants souffrant de handicap dans les structures d'accueil de l'enfance
- Instaurer une collaboration entre la coordination de la petite enfance et les services en lien avec l'emploi afin de prévenir la pauvreté.

Au travers de ce plan, La Ville de Martigny s'engage à donner davantage de place à la parole de l'enfant et du jeune au cœur de la politique sociale communale.

Ce dernier sera également mis en œuvre sur le territoire de Charrat dès le 1^{er} janvier 2021 à la suite de la fusion des deux communes.

Les prestations déjà proposées actuellement se poursuivront naturellement et ne sont donc pas mentionnées dans ce plan.



2. LIGNES DIRECTRICES

La Ville de Martigny soumet la formulation des lignes directrices suivantes qui serviront de cadre de référence pour ses actions en tenant compte des recommandations de l'UNICEF :

2.1. Développer une politique globale transversale

Axe d'intervention 1

- ✓ Créer un groupe de pilotage pour élaborer une politique de l'enfance et de la jeunesse
- ✓ Informer la population sur les offres locales destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents

2.2. Favoriser une éducation globale par le soutien à la parentalité

Axe d'intervention 1

- ✓ Renforcer les collaborations des institutions à l'échelle locale afin de promouvoir les échanges entre parents
- ✓ Renforcer le conseil en matière d'éducation

Axe d'intervention 2

- ✓ Promouvoir la cohésion sociale et les activités de jeunesse parascolaires
- ✓ Promouvoir les animations de quartier

2.3. Encourager la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes

Axe d'intervention 1

- ✓ Encourager les pratiques participatives des enfants
- ✓ Développer les possibilités d'influence sur les processus de décision au niveau communal

2.4. Promouvoir un cadre de vie épanouissant

Axe d'intervention 1

- ✓ Prévenir et promouvoir l'autonomie de la jeunesse dans les déplacements

Axe d'intervention 2

- ✓ Renforcer la formation et la sensibilisation dans l'accueil extrascolaire
- ✓ Favoriser l'égalité d'accès aux services d'accueil extrafamilial de jour

3. PLAN D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

La Ville de Martigny se mobilise en faveur des enfants et encourage leur participation. Elle désire inscrire les droits de l'enfant à l'agenda politique et souhaite instaurer des conditions de vie favorables aux enfants et aux jeunes. La Ville de Martigny a donc élaboré le plan d'action suivant en tenant compte des points à améliorer relevés dans le bilan établi par l'UNICEF :

3.1. Développer une politique globale transversale

Axe d'intervention 1

- ✓ Créer un groupe de pilotage pour élaborer une politique de l'enfance et de la jeunesse
- ✓ Informer la population sur les offres locales destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents

La Municipalité de Martigny favorise l'accompagnement des enfants et des jeunes et encourage leur développement afin qu'ils soient en mesure d'exploiter leur potentiel. La Ville souhaite jouer un rôle de soutien pour les acteurs de la jeunesse et de l'enfance par le développement d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Les piliers principaux de cette politique sont la protection, l'encouragement ainsi que la participation des jeunes à la vie sociale et locale tout en s'appuyant sur la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989.

Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes :

3.1.1. Créer un groupe de pilotage communal pour l'élaboration d'une politique de l'enfance et de la jeunesse



La Ville désire prendre en compte les enfants et les jeunes dans leur ensemble en se focalisant particulièrement sur les plus vulnérables. La création d'un groupe de pilotage sur le plan communal composé de décideurs politiques, de professionnels de la jeunesse et de l'enfance permettra de fixer les objectifs et les moyens pour instaurer une politique communale de l'enfance et de la jeunesse.



Identifier au préalable et précisément tous les acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse, que ce soit au niveau de la Municipalité, des associations, des structures privées ou encore d'institutions et dispositifs régionaux. Les membres seront notamment : le directeur des écoles, la coordinatrice de la petite enfance, le délégué à l'intégration, le délégué à la mobilité, le directeur du Centre de loisirs et culture, la directrice des associations de la petite enfance, l'infirmière du service de la consultation parents-enfants et la déléguée sociale. Élaborer une politique de l'enfance et de la jeunesse. Définir des axes cibles et planifier les étapes afin de mettre en place des actions qui seront pérennisées.



Le groupe de pilotage élaborera une politique de la jeunesse et de l'enfance en se focalisant sur des piliers principaux tels que la protection, l'accompagnement ou encore la participation.

La notion de droit de la jeunesse à recevoir toute l'attention nécessaire de la part de la Municipalité est également présente.

La coordination du projet sera assurée par la déléguée sociale.



Décembre 2020 à juin 2021 : élaboration de la politique de la jeunesse et de l'enfance par le groupe de pilotage.

Juillet 2021 à 2024 : application de la politique de la jeunesse et de l'enfance.



Intégré dans le cahier des charges de la déléguée sociale et heures habituelles.

3.1.2. Informer la population sur les offres locales destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents



La Ville a toujours proposé un large éventail d'activités et de prestations destiné aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leurs parents. Elle mettra en avant les offres existantes ce qui permettra de favoriser la participation du public visé.



Offrir une meilleure visibilité et reconnaissance des offres destinées aux enfants, jeunes et parents de Martigny.

Mettre en place une information centralisée sur les prestations existantes par le développement de canaux de communication, notamment avec la Municipalité (site internet, réseaux sociaux, journal communal,...).

Favoriser la participation du public cible par une boîte à idées numérique.



Les offres existantes seront répertoriées sur un onglet créé sur le site internet de la Ville de Martigny. La population pourra soumettre ses suggestions grâce à la boîte à idées numérique mise en place sur le site internet de la Ville.

La coordination du projet sera assurée par la déléguée sociale et la chargée de communication de la Ville de Martigny.



Dès mars 2021.



CHF 500.- (heures pour la création de l'onglet sur le site internet de la Ville).
Intégré dans le cahier des charges et les heures de travail habituelles de la déléguée sociale et de la chargée de communication.

3.2. Favoriser une éducation globale par le soutien à la parentalité – Axe 1

Axe d'intervention 1

- ✓ Intensifier les collaborations des institutions à l'échelle locale afin de promouvoir les échanges entre parents
- ✓ Renforcer le conseil en matière d'éducation

Il est essentiel de renforcer et d'instaurer des collaborations entre les diverses institutions martigneraines afin de promouvoir des échanges avec les parents. Elles permettront non seulement de renforcer et d'améliorer les conseils en matière d'éducation, mais également de prévenir la pauvreté. Les institutions pourront s'appuyer sur les recommandations du programme cantonal « Éducation donne de la force ».

Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes :

3.2.1. Instaurer une collaboration entre les structures d'accueil 0-4 ans et la Consultation Parents-Enfants (CPE) afin de renforcer le conseil en matière d'éducation

3.2.1.1. Inviter la consultation parents-enfants aux colloques du secteur de l'accueil de la petite enfance 0-4 ans

- 

Les professionnels du secteur de l'accueil 0-4 ans décèlent parfois des difficultés chez les enfants et n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour y répondre ou pour conseiller plus spécifiquement les parents.
La CPE est un service gratuit d'infirmières en santé de la petite enfance qui vise à soutenir et à répondre aux besoins des parents concernant le développement, la santé et l'éducation de leur enfant.
Une collaboration entre ces deux services est stratégique pour une prévention efficace.
- 

Présenter le champ d'action de la CPE aux professionnels de l'accueil de l'enfance 0-4 ans.
Permettre aux professionnels de l'enfance de se référer aux infirmières de la CPE pour leurs compétences spécifiques dans le domaine de la santé.
Promouvoir la CPE auprès des parents qui pourraient en bénéficier plus particulièrement.
- 

Inviter la CPE à des colloques des structures d'accueil 0-4 ans, de l'Association « Le Coucou », du Haricot Magique, de l'Atelier découvertes, de la Ludothèque, etc.

La coordination du projet sera assurée par la coordinatrice de la petite enfance.

- 🕒 ➔ Août 2021. Ces rencontres auront lieu chaque deux ans dans les structures.

-  → Une heure de travail pour tous les professionnels de l'accueil de l'enfance et environ dix heures de travail de la CPE (inclus dans les heures de travail habituelles) pour deux ans.

3.2.1.2. Ateliers de soutien à la parentalité co-organisés par les structures d'accueil 0-4 ans et la CPE

- ] En unissant leurs forces, les professionnels de la petite enfance et ceux de la santé permettront aux parents de renforcer leurs compétences éducatives.
- ] Soutenir la parentalité et renforcer les compétences éducatives.
Sensibiliser les parents à des thématiques clés pour le développement des enfants 0-4 ans.
Conseiller dans le domaine de la santé, le développement et l'éducation des enfants 0-4 ans.
Favoriser la visibilité des services de la CPE auprès des familles.
- ] Co-organiser annuellement trois ateliers et/ou « cafés-rencontres » de soutien à la parentalité liés à des thématiques différentes par la CPE et les structures d'accueil 0-4 ans.
Ces ateliers seront ouverts à tous les parents de la Ville de Martigny.

La coordination du projet sera assurée par la coordinatrice de la petite enfance en collaboration avec l'infirmière de la CPE.

-  → Printemps 2022.
Trois ateliers et/ou « cafés-rencontres » par année organisés par les structures d'accueil 0-4 ans (nursérie, garderie et crèche). Ils pourront avoir lieu dans les structures d'accueil, au Centre de loisirs et culture ou dans une yourte mobile.
-  → Trois ateliers par année pour un coût total de CHF 150.– (matériel CHF 100.– et promotion CHF 50.–).
Il faut compter six heures de travail hors enfants pour le personnel éducatif et la CPE et deux professionnels par structure soit 54 heures de travail au total. Cela représente environ CHF 2'700.– de salaires. Les locaux sont mis à disposition par la commune, les structures et le CLCM. Le coût total s'élève à CHF 2'850.–.

3.2.1.3. Promotion mutuelle de chaque service œuvrant dans le domaine de l'enfance

- ] En connaissant les missions des autres membres du réseau enfance de Martigny, les familles sont mieux orientées par les services. L'approche pluridisciplinaire favorise une prévention efficace.
- ] Offrir une plus grande visibilité des différents services œuvrant dans le domaine de l'enfance disponibles en Ville de Martigny.

 Les différents partenaires s'engagent à promouvoir mutuellement les prestations des membres du réseau enfance de Martigny. Elles orienteront les familles vers le membre du réseau qui offre la prestation la plus adaptée au besoin. Les structures de la petite enfance renforceront leur collaboration avec la CPE. Elles mettront à disposition des parents des informations concernant ce service. La coordination du projet sera assurée par la coordinatrice de la petite enfance et l'infirmière du CPE.

 ➔ Dès 2021 tout au long de l'année.

 ➔ Lors de la première année, un coût de CHF 500.– (production de brochures informatives des services et de prévention). Il faut compter également un montant de CHF 200.– (mise à jour et réimpression des brochures) pour les années suivantes.

3.2.1.4. Organisation d'une soirée annuelle d'information pour les parents

 Chaque année, les structures existantes ont pour but de mettre sur pied des soirées d'information destinées aux parents afin de leur faire connaître les prestations proposées.

 Soutenir la parentalité.
Promouvoir la santé et le développement des enfants.
Actualiser les connaissances des parents et des professionnels.

 Inviter un intervenant externe lors d'une soirée d'information aux parents et aux professionnels. Les thématiques seront liées au domaine de la santé, au développement et/ou à l'éducation des enfants. Elle aura lieu une fois par année.

La coordination du projet sera assurée par la coordinatrice de la petite enfance, la direction des associations de la petite enfance et par la coordinatrice de la petite enfance en collaboration avec les responsables de structures.

 ➔ Fin 2022.

 ➔ Le coût total de la soirée s'élève à CHF 2'200.–.
Le budget prévoit: CHF 1'200.– pour les intervenants, CHF 500.– pour le salaire des éducateurs. Il faut compter CHF 100.– de matériel éducatif pour les enfants, CHF 250.– pour l'apéritif et CHF 150.– pour l'intendance.
La salle est mis à disposition par la Municipalité.

3.2.1.5. Portes ouvertes des structures

 Les établissements de la petite enfance ont pour projet de rendre visible leurs prestations. Les portes ouvertes des structures permettront de montrer à la population les investissements qui ont été réalisés par l'accueil de l'enfance.



Présenter et rendre visible le travail effectué par les structures d'accueil à l'ensemble de la population.
Intensifier les liens avec les familles de la Ville.
Permettre aux enfants de découvrir les différentes structures d'accueil et d'exprimer leur avis.



Les portes ouvertes auront lieu le même jour pour toutes les structures d'accueil. Un espace sera dédié à l'Association « Le Coucou » et aux projets du service de l'intégration. Une exposition photos présentera le travail réalisé par les éducateurs·trices de la petite enfance.

La coordination du projet sera assumée par chaque structure avec le suivi de la directrice des associations de la petite enfance.



Elles auront lieu chaque deux ans. Les dates sont à définir.



Le budget prévu pour les portes ouvertes s'élève à CHF 2'500.–.
Il comprend: CHF 400.– pour l'apéritif dans chaque structure (éventuellement préparé avec les enfants), CHF 2'100.– pour l'exposition photos (impressions, photographe et matériel d'exposition).

3.3. Favoriser une éducation globale par le soutien à la parentalité – Axe 2

Axe d'intervention 2

- ✓ Promouvoir la cohésion sociale et les activités de jeunesse parascolaires
- ✓ Promouvoir des animations de quartier

En organisant des animations de quartier, la Ville est proche de sa population et surtout des plus vulnérables en leur permettant de bénéficier de ses services. Chaque année, différentes actions sont mises en place par la Municipalité pour promouvoir la cohésion sociale et encourager les activités de jeunesse parascolaires.

Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes :

3.3.1. Ouvrir un espace communautaire dans les quartiers de Martigny par le projet « Anime ton quartier »

3.3.1.1. Actions continues et régulières d'envergure d'animation dans les quartiers



« Anime ton quartier » est un projet d'action communautaire dans les quartiers de Martigny. Sous forme d'accueil libre, il s'adresse aux enfants, aux jeunes, aux familles et à la population. Il offre un point de rencontre et favorise la citoyenneté, la solidarité, le respect et les échanges entre les habitant·e·s. Les activités proposées sont gratuites et ouvertes à tou·te·s. Elles suscitent la participation à la vie de quartier.



Ouvrir un espace accueillant à la population d'un quartier.
Observer et rencontrer la population d'un quartier pour mettre en évidence leurs besoins dans une perspective de bien commun.
Favoriser la citoyenneté, la solidarité, le respect et les échanges entre les utilisateur·trice·s.
Promouvoir l'expression culturelle et démocratique des gens de tout âge.
Stimuler la créativité et l'entraide entre les enfants, les jeunes et les utilisateur·trice·s.



L'équipe d'animation socioculturelle du Centre de loisirs et culture (CLCM) s'installe durablement au cœur d'un des dix quartiers de la Ville avec une yourte, une roulotte, du mobilier urbain et un bus d'animation. Le projet est réalisé au printemps et en automne pour une durée de huit à dix semaines.
« Anime ton quartier » est ouvert à tout public les mercredis et samedis après-midi ainsi que, les vendredis soir, spécialement pour les ados. Les seniors seront accueillis deux matinées par semaine. Les lieux seront mis à disposition pour différentes associations et services en lien avec l'enfance et la jeunesse.

La coordination du projet sera assurée par le CLCM.



Dès mars 2021.



Budget compris dans le subventionnement communal (CHF 5'000.– par quartier).

3.3.1.2. **Création d'un pôle ouvert à toutes les générations (lieu d'information accueil) regroupant en un seul lieu dans le quartier les services dédiés à la petite enfance**



Comme relevé ci-dessus, « Anime ton quartier » est un projet d'action communautaire dans les quartiers de Martigny. Il est actuellement ouvert aux habitants du quartier pour favoriser la cohésion sociale.



Délocaliser les services du domaine de la petite enfance dans une perspective d'égalité des chances et d'accessibilité.
Créer des lieux de rencontres intergénérationnelles dans les quartiers.



Au sein du projet « Anime-ton quartier », l'équipe d'animation du CLCM met à disposition des différentes associations et services destinés à l'enfance, jeunesse et seniors, les espaces d'accueil présents dans le quartier.

La coordination du projet sera assurée par le CLCM.



Dès mars 2021.



Budget compris dans le subventionnement communal.

3.4. Encourager la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes

Axe d'intervention 1

- ✓ Encourager les pratiques participatives des enfants
- ✓ Développer les possibilités d'influence sur les processus de décision au niveau communal

Ayant la volonté d'appliquer les droits de l'enfant sur son territoire communal, la Municipalité désire encourager les pratiques participatives et intégrer les enfants dans les processus de décision.

Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes :

3.4.1. Développer des projets centrés sur la participation des enfants

3.4.1.1. Organiser le forum des jeunes



Le « Forum des jeunes » offre une opportunité d'expression destinée aux jeunes entre 12 et 25 ans pour faire entendre leurs préoccupations et leurs idées, notamment dans une perspective de changement. Le forum des jeunes met leur participation au cœur de ses actions.



Offrir un espace d'expression adapté pour la consultation et les propositions des jeunes entre 12 et 25 ans.
Favoriser la compréhension des enjeux, besoins et attentes de la population entre 12 et 25 ans.
Créer un pont entre le monde politique et la jeunesse.



Le forum vise à réunir, dans une perspective d'universalité et de diversité autant culturelle que sociale, une centaine de jeunes de genres, d'âges et de nationalités différentes.
Les établissements scolaires, les associations sportives, musicales et culturelles de la Ville sont invitées à être représentées par des jeunes.
Le forum est organisé sous forme de World Café. Les jeunes présents sont répartis en trois catégories d'âges : 12-15 ans, 16-19 ans et 20-25 ans.
Le moment se veut convivial tout en étant un moment d'échanges et de réflexion. Un repas conclut le Forum.

La coordination du projet sera assurée par le CLCM en collaboration avec la déléguée sociale.



Printemps 2022.



CHF 5'000.–. Le CLCM demandera un subventionnement communal pour cette action en 2022.

3.4.2. Intégration des enfants dans les commissions communales

3.4.2.1. Intégrer, préparer et accompagner les jeunes et les enfants dans certaines commissions communales



Les recommandations de l'UNICEF nous suggèrent de favoriser les pratiques participatives et d'intégrer les enfants dans les processus de décision. La participation des enfants aux décisions qui les concernent est une dimension clé d'une approche fondée sur les droits, qui considère les enfants comme sujets de droit et citoyens à part entière. La Municipalité est organisée par des commissions administratives qui pourraient être ouvertes aux enfants.



Intégrer ponctuellement sur invitation les jeunes aux commissions administratives communales.

Préparer, accompagner et soutenir les enfants et les jeunes lors des séances de certaines commissions.

Établir une médiation entre le monde des adultes et celui de l'enfance.



Afin de donner une voix aux enfants et aux jeunes, les commissions communales pourront accueillir des représentants sur invitation lorsque les objets les concernent.

Les jeunes et les enfants sont libérés de leurs obligations scolaires lors des séances et sont accompagnés par un membre de l'équipe d'animation socioculturelle du CLCM.

D'entente avec la Présidente de la commission de l'aménagement du territoire, l'action débutera par cette dernière afin de nous familiariser à cette pratique et de l'étendre à d'autres commissions.

La coordination du projet sera assurée par le CLCM en collaboration avec la déléguée sociale, les écoles de Martigny, et le ou la Président.e de la commission concernée.



Mars 2021 pour la commission pilote « Aménagement du territoire » (planification du nouveau plan de zone).



Dans les heures de travail ordinaires des intervenants concernés.

3.5. Promouvoir un cadre de vie épanouissant – Axe 1

Axe d'intervention 1

- Prévenir et promouvoir l'autonomie de la jeunesse dans les déplacements

La Ville de Martigny encourage la mobilité douce auprès des enfants et de leurs familles. Elle les incite à davantage utiliser le vélo comme mode de déplacement. Elle propose des actions de prévention afin de circuler en toute sécurité.

Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes :

3.5.1. Journée(s) de prévention afin de rouler en toute sécurité

- ] Le vélo est devenu un moyen de locomotion de plus en plus populaire. La Ville de Martigny s'engage pour la sécurité des petits et des grands.
- ] Favoriser la mobilité douce et l'utilisation du vélo auprès des enfants et des familles.
Prévenir les accidents liés à l'utilisation du vélo auprès des publics cibles.
- ] Contrôle gratuit (check-up et petites réparations) des vélos des écoliers et tests des vélos électriques en partenariat avec les magasins locaux pour la population. Organisation de cours vélo en famille et/ou cours vélo électrique.

La coordination de ces projets est assumée par le délégué à la mobilité. Ces actions sont menées en collaboration avec le TCS Section Valais, Vélospot et Pro Vélo Valais.

-  ➔ Dès le printemps 2021.
-  ➔ Le cours coûte CHF 300.– à charge de la Municipalité, déjà prévu au budget du service de la mobilité.

3.5.2. Journée internationale « À pied à l'école »

- ] Les écoles de Martigny désirent ancrer la mobilité douce dans les déplacements scolaires. Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, elle propose de participer à la journée internationale « À pied à l'école » et de pérenniser cette action.
- ] Favoriser et encourager l'autonomie des écoliers dans les déplacements à pied ou à vélo.
Encourager l'utilisation de lignes de Pédibus tout au long de l'année scolaire.



Lors de la journée internationale « À pied à l'école », les enfants sont invités à venir à pied à l'école et de le faire savoir. L'école organise des lignes supplémentaires de Pédibus pour encourager les parents (ou grands-parents) à utiliser cette possibilité d'accompagnement pour leurs enfants et à s'organiser par la suite pour maintenir ces lignes ou en ouvrir d'autres selon les besoins. Les enfants et leurs parents peuvent donc se rendre, en fonction de leur lieu d'habitation et aux heures précises, à l'un des points de départ de ces lignes. Un enseignant ou un adulte responsable portant un gilet orange sera présent et fera le parcours avec les enfants.

La coordination de ce projet est assumée par le directeur des écoles en collaboration avec l'Association transports et environnement (ATE).



Dès l'automne 2021.



Intégré dans le cahier des charges de la direction des écoles et heures habituelles. Le matériel est fourni par l'Association transports et environnement (ATE).

3.6. Promouvoir un cadre de vie épanouissant – Axe 2

Axe d'intervention 2

- ✓ Renforcer la formation et la sensibilisation dans l'accueil extrascolaire
- ✓ Favoriser l'égalité d'accès aux services d'accueil extrafamilial de jour

L'égalité d'accès aux différents services proposés par la Ville est primordiale pour la Municipalité. Elle permet d'appliquer le principe de non-discrimination à tous les enfants sur le territoire de la Ville et de réduire les disparités. L'accessibilité concerne autant les enfants que les parents.

Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes :

3.6.1. Renforcer les notions de participation, co-éducation et droits de l'enfant dans l'accueil extrascolaire

3.6.1.1. Développer la notion de participation, co-éducation et droit de l'enfant dans la pédagogie institutionnelle des structures d'accueil

- 
 Actuellement chaque structure d'accueil dispose d'un concept pédagogique distinct. Un travail d'harmonisation a débuté au sein des associations. Il constitue une opportunité pour proposer des principes éducatifs qui contribuent au bien-être de l'enfant en référence à la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU.
- 
 Orienter le projet pédagogique institutionnel des associations en tenant compte des droits de l'enfant, plus particulièrement le droit à la participation de l'enfant. Développer la notion de co-éducation et accorder une place importante à la collaboration avec les parents et les familles.
- 
 Réviser et harmoniser le projet pédagogique institutionnel.

La coordination du projet est assurée par la direction des associations de la petite enfance, la coordinatrice de la petite enfance et les responsables de structures.

-  → Août 2022.
-  → Forfait de 15 heures de travail pour chaque intervenant à réaliser durant le temps de travail habituel et lors des réunions des responsables prévues par les associations.

3.6.2. Non-discrimination et égalité d'accès aux services d'accueil extrafamilial de jour

3.6.2.1. Insertion des enfants souffrant de handicap dans les structures d'accueil de l'enfance



En vue de garantir l'égalité des chances et le principe de non-discrimination, nous proposons d'adapter l'accueil aux besoins des enfants qui présentent un handicap afin de maintenir les bénéfices d'une intervention précoce.



Faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap avec le concours de professionnels spécialisés.

Accueillir et accompagner dans les structures d'accueil de l'enfance de jeunes enfants en situation de handicap (0-4 ans).



Organiser une rencontre intercommunale avec les partenaires et institutions orientés dans la prise en charge du handicap afin d'évaluer les besoins et les possibilités d'actions. Ce groupe sera constitué notamment de la direction des associations de la petite enfance, de la coordinatrice de la petite enfance, de l'office éducatif itinérant, du service cantonal de la jeunesse, de l'office de l'enseignement spécialisé ainsi que des instances politiques communales et cantonales.

La coordination du projet sera assurée par la coordinatrice de la petite enfance en collaboration avec la déléguée sociale.

Parallèlement, l'organisation d'une formation continue du personnel des structures d'accueil concernant l'accueil d'enfants souffrant d'un handicap (au moins une personne par structure) sera proposée.

Il faudra envisager d'engager à long terme une ressource spécialisée lors d'accueil d'un enfant avec des besoins très particuliers.



Durant l'année 2023-24.



Forfait de 6 heures pour les intervenants concernés. Elles incluent la préparation et la participation à la rencontre intercommunale à réaliser durant le temps de travail habituel.

La formation continue est comprise dans le budget ordinaire des associations.

Un budget spécifique en fonction des besoins pour l'engagement d'une ressource spécialisée – projet à développer.

3.6.3. Instaurer une collaboration entre la coordination de la petite enfance et les services en lien avec l'emploi afin de prévenir la pauvreté

3.6.3.1. Collaboration formelle entre le service de coordination de la petite enfance, l'ORP, le service social et le bureau pour candidats réfugiés



Actuellement, les critères pour une place d'accueil à la journée sont limités aux familles dont les deux parents sont déjà actifs professionnellement. Ces conditions sont un frein à la recherche d'une activité professionnelle quand elle est nécessaire pour l'autonomie financière de la famille. Il s'agit d'une problématique pour les familles sans réseau et en risque de pauvreté. Une collaboration étroite afin de cibler les familles à risque entre la coordinatrice de la petite enfance et les différents services en lien avec l'emploi constituerait un moyen de prévention efficace.



Prévenir la pauvreté et améliorer l'autonomie des familles.
Promouvoir l'égalité des chances et encourager le développement des enfants.
Prioriser les demandes pour des familles en situation précaire (familles qui ont recours à l'aide sociale, familles qui sont en risque de devoir recourir à l'aide sociale ou dont les critères de pauvreté sont au seuil de l'aide sociale).



Instaurer une collaboration formelle par des rencontres avec les chefs des services concernés afin d'établir un échange sur cette problématique.
Établir une procédure qui décrit les critères spéciaux d'attribution des places pour les familles en recherche d'emploi.

La coordination du projet est assurée par la coordinatrice de l'enfance.



Début: août 2021.



Élargissement des critères pour l'attribution de places d'accueil lors de situations spécifiques pour les places d'accueil ordinaires.

La subvention communale pour une journée en nurserie en catégorie 1 est de CHF 162.-; en crèche de CHF 118.30 et en UAPE de CHF 82.15.

À prévoir un investissement particulier à réaliser par la Municipalité si des places d'accueil supplémentaires venaient à être nécessaires en fonction des critères d'attribution des places.

Ce projet permet d'éviter le recours à l'aide sociale de certaines familles précarisées et de favoriser une autonomie plus rapide de ces familles.



Remerciements aux professionnels qui ont contribué à la réflexion et à l'élaboration de ce plan d'action :

Sylvie Luginbühl, Conseillère communale en charge des écoles

Flora Saudan Tristão, Coordinatrice de la petite enfance

Stéphane Jordan, Architecte de la Ville

Olivier Main, Délégué à la mobilité

Christelle Reynard, Chargée de communication de la Ville

Patrice Moret, Directeur des écoles de Martigny

Emmanuelle Ancay, Infirmière de la Consultation parents-enfants

Steve Chambovey, Responsable Centre de loisirs et culture (CLCM)

Mireille Filliez, Directrice des associations de la petite enfance de Martigny

Anne-Lise Norton, Adjointe de Direction des associations de la petite enfance de Martigny

Paola Del Zotto, Coordinatrice de l'Association « Le Coucou »



